



Règlement

L'OPÉRATION : OFFRE DE PARRAINAGE KARNOTT

1. L'ORGANISATEUR :

KARNOTT, société CONNECTAGRI, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 822388922.

Adresse : 225 rue des Templiers 59000 Lille

Contact : contact@karnott.fr ou 03 74 09 48 92

2. Critère d'éligibilité pour devenir PARRAIN :

Seuls les salariés ou dirigeants d'une entreprise cliente de l'ORGANISATEUR (avec un abonnement en cours sur la période de l'OPÉRATION) peuvent participer à cette OPÉRATION et sont ainsi éligibles pour devenir PARRAIN, **à l'exception des entreprises concessionnaires et distributeurs de l'ORGANISATEUR qui ne sont pas éligibles à cette OPÉRATION.**

3. Critère d'éligibilité pour devenir FILLEUL :

Seule les entreprises dont l'activité principale est l'exploitation d'un vignoble ou de terres agricoles, la prestation de travaux agricoles et viticoles ou la mutualisation de matériels agricoles (ex.: Cuma), et dont l'activité est située en France Métropolitaine ou Belgique et Suisse Francophones, ou Luxembourg ; sont éligibles à cette OPÉRATION.

Cette entreprise ne doit pas être cliente de l'ORGANISATEUR (abonnement en cours sur la période de l'OPÉRATION ou bien avoir accepté et signé un devis pour un abonnement qui débiterait après le 1er janvier 2022) et elle ne doit pas avoir été cliente de l'ORGANISATEUR par le passé.

Les entreprises remplissant ces critères peuvent être parrainées par un PARRAIN, et devenir FILLEUL ; **à l'exception des entreprises concessionnaires et distributeurs de l'ORGANISATEUR.**

4. Date et délais de l'OPÉRATION :

Dans le cadre de cette OPÉRATION, le PARRAIN peut transmettre à l'ORGANISATEUR les coordonnées du FILLEUL **du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus**. Au delà cette période, les récompenses pour cette OPÉRATION mentionnées ci-dessous ne seront plus valables.

5. Transmission des coordonnées du FILLEUL par le PARRAIN à l'organisateur

Le salarié ou dirigeant de l'entreprise PARRAIN peut transmettre les coordonnées de son FILLEUL :

- en contactant par email ou par téléphone son contact privilégié Karnott
- par internet, via le formulaire suivant : <https://www.karnott.fr/parrainage-filleul>

6. Conditions d'acceptation du FILLEUL et validation de la récompense pour le PARRAIN

Le PARRAIN qui transmet les coordonnées du FILLEUL, doit remplir en tant que PARRAIN les critères d'éligibilité listés en 2. Critère d'éligibilité pour devenir PARRAIN, et s'assurer que le FILLEUL remplit les critères d'éligibilité listés en 3. Critère d'éligibilité pour devenir FILLEUL. La transmission des coordonnées du FILLEUL doit être effectuée comme indiqué en 5. Transmission des coordonnées du FILLEUL par le PARRAIN à l'organisateur.

Dans le cadre de l'OPÉRATION, un FILLEUL est accepté et validé par l'ORGANISATEUR, si les coordonnées de ce FILLEUL ont été transmises à l'ORGANISATEUR par le PARRAIN sur la période de l'opération citée en 4. Date et délais de l'opération de parrainage **et** si le FILLEUL effectue une commande **(uniquement sur la formule PRO ou PREMIUM)** auprès de l'ORGANISATEUR **avant le 31 décembre 2022 (inclus)**.

La commande est considérée comme validée à date d'acceptation et signature du devis par le FILLEUL. A ce titre de FILLEUL validé, **le FILLEUL bénéficiera d'une réduction de 15% sur le montant total HT de sa première commande auprès de l'ORGANISATEUR.**

La validation du FILLEUL d'après les critères précédant valide la récompense pour le PARRAIN. Dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la validation du FILLEUL, le PARRAIN sera contacté par l'ORGANISATEUR pour le choix de sa récompense et les modalités d'obtention de sa récompense, comme indiqué en 7. Choix et obtention de la récompense pour le PARRAIN.

7. Choix et obtention de la récompense pour le PARRAIN

Dans le cadre de cette OPERATION, le PARRAIN peut valider au maximum 3 FILLEULS. Le PARRAIN peut transmettre les coordonnées de plusieurs FILLEULS potentiels d'ici le 31 décembre 2022 ; mais pour cette OPÉRATION, **seuls les 3 premiers FILLEULS validés avant le 31 décembre 2022 donneront lieu à une récompense ; cf. récompenses listées ci-dessous.**

L'ORGANISATEUR propose 3 paliers de récompense (cf. PALIERs ci-dessous) en fonction du nombre de FILLEULS validés et cumulés au total dans le cadre de l'OPÉRATION. Pour chaque FILLEUL du PARRAIN validé par l'ORGANISATEUR, le PARRAIN peut choisir une des récompenses sur le palier concerné.

PALIERS :

Tous les types de récompenses par paliers sont cumulables, sauf l'essai produit. (ex. Un PARRAIN peut choisir en palier 1 FILLEUL et 2 FILLEULS la remise sur la prochaine facture).

Si le PARRAIN parraine et valide 1 FILLEUL dans le cadre de l'OPÉRATION, le PARRAIN peut choisir une des récompenses suivantes :

- 1 doudoune sans manches Karnott
- ou **100€ HT** de remise immédiate sur toute nouvelle commande*
- ou **100€ HT offert sur sa prochaine facture Karnott** ou **1 mois d'essai gratuit de la formule supérieure**** ou **d'une option de la solution Karnott**

*Si le PARRAIN parraine et valide un **deuxième** FILLEUL dans le cadre de l'OPÉRATION, le PARRAIN peut choisir une des récompenses suivantes :*

- 1 panier garni du Nord d'une valeur de **150€ TTC**
- ou **150€ HT** de remise immédiate sur toute nouvelle commande*
- ou **150€ HT offerts sur sa prochaine facture Karnott** ou **2 mois d'essai gratuits de la formule supérieure**** ou **d'une option de la solution Karnott**

*Si le PARRAIN parraine et valide un **troisième** FILLEUL dans le cadre de l'OPÉRATION, le PARRAIN peut choisir une des récompenses suivantes :*

- 1 carte cadeau d'une valeur de **200€ TTC**
- ou **200€ HT** de remise immédiate sur toute nouvelle commande*
- ou **200€ HT offerts sur sa prochaine facture Karnott** ou **3 mois d'essai gratuits de la formule supérieure**** ou **d'une option de la solution Karnott**

** uniquement pour une nouvelle commande validée en 2022 et pour un achat minimum de 2 équipements supplémentaires (équipements : compteur connecté Karnott, capteurs complémentaires Karnott Outil et Karnott Chauffeur), offre non cumulable avec une autre offre en cours*

*** si le PARRAIN est en formule AGRI : essai de la formule PRO ; si le PARRAIN est en*

formule PRO : essai de la formule PREMIUM (les clients en formule PREMIUM ne sont pas éligibles à cette récompense)

MODALITÉS D'OBTENTIONS DE LA RÉCOMPENSE POUR LE PARRAIN :

A la validation de son FILLEUL, le PARRAIN est contacté par l'ORGANISATEUR. L'ORGANISATEUR demandera au PARRAIN quelle est la récompense de son choix, les 2 parties se mettront ensuite d'accord sur la modalité d'obtention en fonction de la nature de la récompense.

En cas de questions, l'ORGANISATEUR est joignable par email ou par téléphone : contact@karnott.fr ou 03 74 09 48 92